

Règlement des couvertures extérieures

- Organisation :** Anim'à Gogo
- Lieu :** **Cour extérieure du Château d'Echallens**
- Inscription :** Par internet. Chaque enfant de 4 à 16 ans pourra disposer d'une seule couverture, il exposera et vendra lui-même ses marchandises, **sous la responsabilité de son représentant légal.**
- Horaire du troc :** Samedi de 10h00 – 16h00
- Installation :** Samedi de 9h15 à 09h45 au plus tard afin d'être prêt pour l'ouverture à 10h00, départ dès qu'ils le souhaitent.
- Démontage :** Les enfants débarrassent et nettoient leur emplacement. Ils s'engagent à le laisser propre et exempt de tout matériel ou débris.
- Emplacement :** La disposition des couvertures (dimension 1,80m x 1,80m) est donnée par l'organisation à l'arrivée de l'enfant. Chaque enfant vient avec sa propre couverture (parasol autorisé).
En cas de mauvais temps, **et uniquement en cas de mauvais temps**, les enfants sont autorisés à apporter une table en lieu et place de la couverture et de s'équiper afin de se protéger de la pluie.
- Décoration du stand :** Chacun prend soin de mettre sa couverture en valeur.
- Objets à vendre :** Les enfants vendent leurs propres affaires, jeux, jouets, livres sur leur couverture.
Tout le matériel sera en parfait état, fonctionnel et les jeux complets. Les articles électriques, objets volumineux et de constructions ainsi que CD/DVD, etc. seront munis des coordonnées de l'exposant.
Les organisateurs se gardent le droit de retirer des couvertures les affaires non conformes. De plus, les jouets, vidéos, livres, etc., présentant un contenu violent seront retirés de la vente sur place.
Nous conseillons aux enfants de fixer des étiquettes, autocollants ou autres indications de prix sur tous les objets à vendre.
Il est interdit de vendre des habits et des chaussures sur les couvertures des enfants.
La vente de vélos n'est pas acceptée sur et en dehors de la couverture.
- Prix :** La location d'un emplacement pour une couverture est fixée au prix unique de CHF 5.-, à payer le jour même sur place. Aucune redevance n'est perçue sur les ventes de marchandises.
En cas de mauvais temps, les enfants qui souhaitent venir, se conforment à la disposition inscrite sous « Emplacement », et la taxe de CHF 5.- reste due.
- Résiliation et/ou non venue de l'enfant :** Les enfants peuvent renoncer à leur inscription, en cas de mauvais temps par exemple, sans aucune prétention financière de la part de l'organisateur.
- Assurances :** Les marchandises et objets, propriété des enfants doivent être assurés par son représentant légal contre les dégâts d'eau, le vol, le feu et la responsabilité civile. Anim'à Gogo décline toute responsabilité en cas d'éventuels incidents.
- Parcage :** Un parking gratuit est à disposition des parents au Parking relais, direction Goumoëns-la-Ville à gauche juste après la Coop environ 5 min. à pied, ou au collège de Court-Champ, environ 15 min. à pied.
- Dispositions finales :** Si par suite de circonstances d'ordre politique, économique ou en cas de force majeure, le troc ne pouvait avoir lieu, les exposants ne pourraient prétendre à aucune indemnité.
En s'inscrivant pour une couverture, les exposants déclarent adhérer sans réserve aux closes du présent règlement.
Les sociétés ne sont pas admises.
La distribution de tracts concernant d'autres manifestations est interdite sans l'accord d'Anim'à Gogo.